

*COMMISSION de neuf membres pour l'examen de
la proposition de résolution de M. Léon
PERRIER et plusieurs de ses collègues, tendant
à modifier l'article 107 du Règlement du
Sénat. (N° 529, année 1923.)*

(Nommée le 22 janvier 1924.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : PERES.
2^e — MILAN. *S.*
3^e — PASQUAL.
4^e — Dominique DELAHAYE. *D.*
5^e — PERDRIX.
6^e — CHAPSAL.
7^e — CALMEL.
8^e — Marcel RÉGNIER.
9^e — GENTIL.
-

1

Service du 1^{er} fév. 1926

Président : M. Dominique Delahaye

Secrétaire : M. Milon.

La Commission a décidé à la majorité que la question qui lui est soumise n'est pas à être traitée dans le cadre réglementaire. Elle voleit l'être par une loi relative aux incompatibilités. Elle a nommé à la majorité pour faire le rapport M. Marcel Regnier

Documents A et B signés, joints au procès-verbal
Le Président Le Secrétaire

Dominique Delahaye

Milon